

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 septembre 2018 et signé par la greffière et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-09-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le quatrième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-09-291

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 septembre 2018 avec la modification suivante :

AJOUTER :

4.7 Demande de commandite du Club de Hockey Sénior Trackvale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-292

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2018 tel que rédigé par la greffière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

DEMANDE DU CLUB DE GOLF ACTON VALE POUR UNE CONTRIBUTION À LEUR TOURNOI DE GOLF DES MALADIES PULMONAIRES.

Le Club de Golf Acton Vale sollicite une contribution financière ou un cadeau de participation à leur tournoi de golf des maladies pulmonaires qui aura lieu le samedi 22 septembre prochain.

Le conseil en prend acte.

Rs.2018-09-293

DEMANDE DU CONSEIL DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ.

Attendu que pour assurer la sécurité des gens et par le fait même répondre aux exigences de leur assureur la Fabrique St-André demande la réfection du trottoir à l'entrée du stationnement de l'église sur la rue Ricard d'une largeur d'environ 30 à 40 pieds pour entrer et sortir du stationnement;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que Ville d'Acton Vale verra à ce que cette demande soit dans la planification des travaux pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-294

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (L'ASSOCIATION RÉGIONALE D'AUTO-NEIGISTES DE DRUMMONDVILLE (ARDAD)).

Attendu que l'Association Régionale d'Auto-neigistes de Drummondville (ARDAD) soumet pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située dans les limites de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le contremaître des Travaux publics confirme que l'emplacement choisi et la signalisation sont conformes aux normes prescrites par le Guide de Signalisation routière au Québec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par l'Association Régionale d'Auto-neigistes de Drummondville (ARDAD) pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige soit : au 196 4^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-295

INVITATION AU 50^E GALA MÉRITE DES CHEVALIERS DE COLOMB ET DEMANDE DE RÉCEPTION CIVIQUE.

Attendu que les Chevaliers de Colomb préparent leur 50^e Gala afin d'honorer les douze « Chevaliers Mérite » qui aura lieu le 29 septembre 2018 et invitent les membres du conseil, à assister à ce gala;

Attendu qu'une demande est faite auprès de la Ville, afin que cette dernière accueille un groupe d'environ trente personnes pour une réception civique à l'Hôtel de Ville, le samedi 29 septembre 2018 à 17 h 00;

En conséquence le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 80 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb pour l'achat de deux billets au coût de 40,00 \$ chacun pour assister au 50^e Gala qui aura lieu le 29 septembre 2018, au Centre de Bénévolat d'Acton Vale;

D'autoriser une dépense d'un montant ne devant pas excéder 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, afin de tenir le 29 septembre 2018 une réception civique dans le cadre de ce gala.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-296

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR WILLIAM GUÉVIN.

Attendu que William Guévin est né avec une malformation dégénérative de la colonne et qu'il doit à toutes les semaines s'entraîner au club de natation de St-Hyacinthe afin d'optimiser son tonus musculaire, sa force et son endurance;

Attendu que William Guévin doit se rendre à St-Hyacinthe à toutes les semaines avec l'un des membres de sa famille;

Attendu que pour se procurer la carte loisirs de St-Hyacinthe la famille doit déboursier 240 \$ (4 personnes X 60 \$ pour la carte);

Attendu que les parents de William demandent à la Ville d'Acton Vale la possibilité de conclure une entente avec la Ville de St-Hyacinthe ou de les aider financièrement dans cette épreuve;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que les membres du conseil invitent les parents de William Guévin à soumettre leur demande auprès du fonds d'athlète, et/ou au Centre de Bénévolat et/ou au CLSC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-297

DEMANDE DE PRÊT DE MADAME LUCIE ROBERTSON.

Attendu que madame Lucie Robertson tiendra une fête au parc canin le dimanche 23 septembre prochain, ou remit en cas de pluie le 30 septembre, de 10h00 à 16h00, pour le 5^e anniversaire de sa boutique canine chez Lucie;

Attendu que pour l'événement une demande de prêt d'équipements est faite auprès de la Ville soit, 10 tables, 15 chaises et une installation septique;

Qu'advenant le cas qu'il n'y ait pas d'installation septique de disponible que la ville d'Acton Vale aide financièrement madame Robertson en défrayant le coût pour la location de celle-ci

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que compte tenu que madame Robertson n'est pas un organisme sans but lucratif (OSBL) et que la Ville ayant adopté un règlement établissant la tarification de location de chaises et tables, elle ne peut donc pas donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-298

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE HOCKEY SÉNIOR TRACKVALE.

Attendu que le club de Hockey Sénior Trackvale a déposé une demande de commandite auprès de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale offre un match en commandite et autorise une dépense de 750 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 pour la distribution de billets pour le match du dimanche 28 octobre 2018 à 14h15, et assumera le coût d'impression des billets pour le match.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-299

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, des conseillers suivants, pour le mois de septembre 2018 :

Mme Pierrette Lajoie : Participation au Sommet de l'UMQ au

	palais des congrès à Québec.	115 \$
M. Yves Arcouette :	Participation au Sommet de l'UMQ au palais des congrès à Québec.	335 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-300 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 337-2018.**

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 337-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 20 août 2018, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 337-2018 « Règlement décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires et parcs».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-301 **RÉSOLUTION POUR FIXER LE PRIX DES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE PELCHAT – PHASE 3.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale dispose de terrains destinés à la construction, situés dans le développement résidentiel de la rue Pelchat – Phase 3;

Attendu que la Ville désire fixer les prix de vente de ces terrains en tenant compte du coût des infrastructures, ainsi que de la valeur marchande des terrains, celles-ci faisant l'objet d'une résolution décrétant la construction de ces infrastructures et en autorisant le paiement à même l'appropriation du surplus accumulé;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil fixe le prix de base des terrains, actuellement propriété de la Ville d'Acton Vale, situés dans le développement résidentiel de la rue Pelchat – Phase 3, à un coût de 2,30 \$ le mètre carré, plus taxes applicables;

Qu'à ce prix de base s'ajoute le coût des infrastructures pour chacun des immeubles du secteur au montant de 39.83 \$ le mètre carré, plus taxes applicables;

Que le prix total pour les terrains desservis soit établi à 42.13 \$ le mètre carré, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-302 **RÉSOLUTION D'INTENTION CONCERNANT LA VENTE DES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE PELCHAT – PHASE 3.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale dispose des terrains destinés à la construction, situés dans le développement résidentiel de la rue Pelchat – Phase 3;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend définir les clauses pour la vente des terrains;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville vendra uniquement un seul terrain par personne morale et/ou par personne physique majeure;

Que l'acheteur s'engage à demander un permis de construction et de construire dans les 18 mois suivant le contrat notarié de l'achat dudit terrain, et/ou dans les dix-huit (18) mois suivant l'installation des services d'Hydro Québec sur ledit terrain, à défaut de quoi l'acheteur s'engage à rétrocéder ledit terrain au vendeur à ses frais, et au même prix que les présentes moins 10 % à titre de dommages et intérêts liquidés par le vendeur;

L'acheteur reconnaît que le vendeur n'a aucune responsabilité en rapport avec la qualité du sol et du sous-sol dudit terrain et qu'il est responsable de ces vérifications et qu'il en fait son affaire personnelle exonérant le vendeur à cet effet;

Que l'acheteur s'engage à inclure dans l'acte de vente, que l'arrière lot du terrain adjacent à un milieu sensible (cours d'eau, milieux humides et zone de compensation), doit diriger les eaux de pluie vers les milieux sensibles. De plus, l'acheteur s'engage à inscrire les cours d'eau et les bandes riveraines dans l'acte de vente, le cas échéant;

Que l'acheteur s'engage à accorder gratuitement les servitudes requises pour fins d'utilités publiques affectant l'immeuble et à accepter celles qui affectent déjà l'immeuble s'il y a lieu;

Que l'acheteur s'engage à signer un contrat notarié dans les 30 jours suivant la promesse d'achat;

Que l'acheteur s'engage à remettre à la Ville d'Acton Vale, au moment de la conclusion de la promesse d'achat, un acompte de 5 % du montant du prix de vente;

Que l'acheteur s'engage à payer les frais et honoraires de l'acte de vente ainsi que son inscription et toutes les copies pour les parties pour l'offre d'achat;

Que toute et chacune des conditions seront inscrites à l'acte de vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le maire, la directrice générale, la greffière et la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville les éventuelles offres d'achat pour les terrains de la rue Pelchat –Phase 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-304

RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à **recourir aux services** du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre du 21 août 2018;

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre du 21 août 2018;

De mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au **recouvrement de créances municipales** selon les termes de l'offre de service du 21 août 2018.»

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-305

ADOPTION DU RÈGLEMENT 336-2018.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 336-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 06 août 2018, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 336-2018 « Règlement numéro 336-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale (Projet Gauthier) »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-306

RÉSOLUTION CONCERNANT LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2018 – PROCLAMATION.

Considérant que l'édition 2018 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 28 octobre;

Considérant que la Ville d'Acton Vale juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives

écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale proclame la semaine du 20 au 28 octobre 2018, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-09-307

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE MULTIFONCTIONNEL.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en architecture pour la construction d'un gymnase multifonctionnel ainsi que la surveillance des travaux;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la

conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres public, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour des services professionnels en architecture pour la construction d'un gymnase multifonctionnel ainsi que la surveillance des travaux;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Compréhension du mandat : 20 points
2. Réalisation du mandat : 20 points
3. Dossier de projet (expérience du soumissionnaire : 30 points
4. Description du soumissionnaire : 30 points

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-308

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none">• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-06-2018 au 29-08-2018	1 179 960.39 \$
<ul style="list-style-type: none">• Paiements par AccèsD du 01-07-2018 au 29-08-2018	344 951.94 \$
<ul style="list-style-type: none">• Salaires, REER pour le mois d'août 2018	164 126.50 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">• Pour le mois d'août 2018	176 308.79 \$
Grand Total	1 865 347.62\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-309

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3, AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu les besoins d'un employé pour le poste temporaire à temps partiel aux Services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de Pierre Chevanelle selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective en vigueur. Le salaire sera celui d'une classe 3, prévu à la convention.

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Pierre Chevanelle	Selon les besoins du département	Saison 2018-2019	Entretien des patinoires extérieures

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour les postes d'employés temporaires à temps partiel (resurfaceuse), selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective. Le salaire sera celui d'une classe 3 prévu à la convention.

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Adam Robidoux	Selon les besoins du département	Saison 2018-2019	Opérer la resurfaceuse au Centre sportif.
Alexis St-Onge	Selon les besoins du département	Saison 2018-2019	Opérer la resurfaceuse au Centre sportif.
Elyane Daragon	Selon les besoins du département	Saison 2018-2019	Opérer la resurfaceuse au Centre sportif

Le conseil prend acte.

DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose les noms dont l'embauche a été autorisée par la directrice générale pour les postes occasionnels d'appariteurs au Centre sportif, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective. Leur salaire sera celui prévu à la convention.

Nom	Taux horaire appa­riteur	Nb d'heure	Durée
William Simard	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2018-2019
Olivier Laliberté	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2018-2019
Caël Ducharme	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2018-2019
Alexis St-Onge	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2018-2019
Elyane Daragon	Selon c.c. en vigueur	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2018-2019
Kelyane Dorais	Selon c.c. en vigueur	Substitut. Sur appel, en remplacement	Pour l'année scolaire 2018-2019

Le conseil prend acte.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

Mme Lise Trahan	<ul style="list-style-type: none"> • Apporte des commentaires relativement au point 4.2 et demande d'être conseillée pour avoir les dimensions adéquates pour le stationnement de la Fabrique.
M. André Couture	<ul style="list-style-type: none"> • Demande pourquoi les travaux de réfection du trottoir de la rue Ricard sont reportés en 2019.
Mme Michelle Charlebois	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à la Ville de prendre les mesures nécessaires pour l'application du G-100 relativement à une problématique d'éclairage intense de son voisin.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date